

# Der Chefredaktor im Gespräch mit dem Koordinator Sicherheit "Gipfelkonferenz Evian" : Pierre Aepli

Autor(en): **Aepli, Pierre**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **ASMZ : Sicherheit Schweiz : Allgemeine schweizerische  
Militärzeitschrift**

Band (Jahr): **169 (2003)**

Heft 5

PDF erstellt am: **17.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-68666>

## **Nutzungsbedingungen**

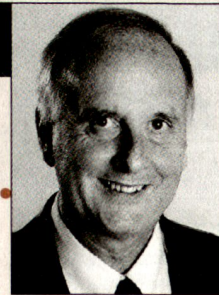
Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

**... dem Koordinator Sicherheit «Gipfelkonferenz Evian»****Pierre Aepli**

(Mitarbeit: Heinrich L. Wirz. Er wird über den Schutz der Konferenz in der Nr. 7/8 berichten.)

**Quelles sont les caractéristiques de l'événement?**

Par rapport à d'autres engagements de sécurité en Suisse, celui-ci se distingue en premier lieu par ses dimensions géographiques: les trois cantons lémaniques sont impliqués et vont avoir chacun à mettre en place des dispositifs de sécurité s'intégrant dans le concept global. Nous n'avons donc pas affaire à une aide de cantons confédérés en faveur de celui dans lequel se déroule l'événement, comme à Davos ou à Genève lors de la conférence de 1985, mais bien à un cas à coordonner entre plusieurs partenaires.

En second lieu, la dimension internationale constitue une nouveauté puisque le Sommet d'Evian est organisé par la France, sur son territoire, et que la Suisse, si elle n'est théoriquement qu'indirectement concernée, pourrait toutefois se voir très directement confrontée à des problèmes de sécurité et d'ordre publics si pour différentes raisons les manifestations de protestation devaient se dérouler non pas sur sol français mais bien dans notre pays.

L'opposition que suscite en effet ce dizaines de type centaines de rencontre, et le rassemblement de milliers, voire de de milliers d'opposants à la mondialisation provenant de plusieurs pays européens, offrent aux groupes extrémistes l'occasion de faire étalage de leur violence sous l'œil des caméras du monde entier. Le risque terroriste ne saurait non plus être négligé, sans parler des mesures à prendre pour assurer la protection des délégations qui logeront en Suisse. De ce fait, ce sommet présente pour notre pays une ampleur et des risques vraisemblablement supérieurs à ceux qu'il a connus jusqu'à aujourd'hui.

Enfin, la Confédération est bien entendu fortement sollicitée puisqu'il lui revient en particulier de traiter les aspects diplomatiques de l'événement, d'apporter une aide aux cantons impliqués et de financer une partie des coûts entraînés.

**Quels sont les enjeux pour la Suisse?**

Il ne sont pas apparents puisque, comme déjà dit, la Suisse n'est qu'indirectement concernée. Toutefois, la population de l'arc lémanique risque de subir de nombreux désagréments dus aux mesures et dispositifs de sécurité que devront être mis en place.

Certains avantages devraient cependant être retirés de cette opération par les hôteliers de la région et la diplomatie suisse devrait aussi pouvoir tirer profit des contacts noués à cette occasion avec les Chefs d'Etat hébergés sur son territoire.

**Comment cet événement est-il ressenti dans la région concernée?**

Il faut dire honnêtement que la population et certains de ses édiles n'y voient que des désavantages. Les craintes exprimées sont de trois ordres: les coûts, les risques de violence et les perturbations à la vie quotidienne, notamment dans les domaines de la navigation et de la circulation.

Ce climat, peu favorable à ce jour, pourrait profiter aux opposants et un gros travail d'information et de communication devra être fait pour expliquer le pourquoi de l'engagement de la Suisse en faveur de l'organisation du Sommet d'Evian et celui d'un certain nombre de restrictions.

**Quels sont les problèmes et les difficultés ressortissant à la sécurité de cet événement?**

Disons qu'ils sont de type classique pour la Suisse car liés à notre système politique et à la répartition des compétences dans le domaine de la sécurité qui en découle, c'est-à-dire juxtaposition d'acteurs indépendants ne disposant pas, considérés individuellement, des moyens nécessaires pour maîtriser un dispositif d'une telle envergure d'où recours à l'entraide confédérale, à l'appui de l'armée et à la mise en place de structures de coordination à différents échelons. Si l'habitude de travailler de cette manière facilite grandement les choses, il n'en demeure pas moins que des frottements dus à des susceptibilités parfois exacerbées peuvent survenir.

La dimension internationale et la collaboration étroite qu'elle implique avec la France dans la gestion des mesures de sécurité, soulèvent de nombreux problèmes, non seulement dans la conduite des engagements aériens, mais encore dans la collaboration terrestre et dans celle à mettre en place sur le lac. Il est aussi possible que les forces suisses et françaises aient à gérer ensemble une grande manifestation transfrontalière. C'est la raison pour laquelle de nombreux points juridiques délicats doivent être examinés et que les structures de conduite des deux côtés de la frontière, doivent être coordonnées et exercées.

**Peut-on déjà tirer certains enseignements?**

A ce stade, j'en vois quatre:

La première remarque est l'importance prise par la communication. Il s'agit d'expliquer le pourquoi de la participation suisse à l'organisation du Sommet d'Evian, faire comprendre aux riverains la nécessité des restrictions apportées à leur vie quotidienne et aussi éviter d'amplifier l'image répressive des dispositifs de sécurité. Il faut convaincre qu'ils sont indispensables pour assurer le respect des obligations internationales de la Suisse, mais aussi pour éviter les troubles à l'ordre public et par là, permettre l'expression démocratique de l'opposition au Sommet d'Evian.

Deuxièmement, les structures mises en place sont complexes de par la nature des problèmes à traiter, non seulement dans le domaine de la sécurité, mais également sur les plans politique, diplomatique, juridique et financier. Le nombre des intervenants et l'organisation fédéraliste de notre pays exigent des structures de coordination nombreuses qui, si elles sont indispensables, sont lourdes.

Le troisième enseignement a trait à l'insuffisance des moyens policiers pour faire face à une manifestation d'une telle ampleur. Il ne s'agit pas seulement du nombre de policiers, mais encore de leur équipement et de leur instruction au maintien de l'ordre.

La dernière remarque met en lumière l'aide indispensable de l'armée. Mais comme la plus belle fille ne peut donner ce qu'elle a, la troupe ne peut accomplir que certaines missions bien précises, notamment celles qui ne risquent pas de l'entraîner dans des affrontements avec les manifestants. De ce fait, l'appui qu'elle apporte aux forces de police ne peut être que partiel.

Ceci posé, j'en conclus que nous devons analyser de façon très approfondie les expériences faites dans la préparation et la conduite du Sommet d'Evian pour, cas échéant, réexaminer notre politique de sécurité, le rôle et les missions des différentes parties impliquées dans cette dernière, la répartition des fonds entre elles et les aménagements éventuels à apporter à notre organisation fédéraliste dans le domaine de la police et de la justice afin de les adapter aux nouveaux défis auxquels se trouvent confrontés aujourd'hui les responsables de la sécurité de notre pays. ■